

Pacte pour une transformation écologique

proposé par Alternatives Territoriales et Alternatiba Orléans

Conscient·e·s de l'urgence climatique, environnementale et sociale, et des leviers d'actions à notre disposition sur le territoire, si nous sommes élu·e·s, les candidat·e·s de notre liste s'engagent, au cours des mandats communal et métropolitain, à formuler, voter et mettre en œuvre les actions suivantes :



1 - Soutenir la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels en accompagnant en priorité les ménages en situation de précarité énergétique.

1.1 - Faire produire par Orléans Métropole, d'ici juillet 2020, un état des lieux répertoriant tous les logements occupés par des ménages en situation de « précarité énergétique ».

Oui Non

sous réserve

1.2 - Faire modifier, avant juillet 2020, le PCAET en y intégrant un plan d'actions spécifique et prioritaire pour éradiquer la précarité énergétique et les passoires thermiques d'ici 2025.

Oui Non

idem

1.3 - Flécher, sur notre mandat, la totalité des aides à la rénovation aux logements occupés par les ménages en situation de précarité énergétique avec, comme objectif, que le coût de ces rénovations soit subventionné par les collectivités (métropole, communes, région, département, État...) à hauteur d'un minimum de 90% pour les propriétaires occupants et les bailleurs sociaux, et de 50% pour les bailleurs privés (contre obligation de faire bénéficier, dès la fin des travaux, les locataires et propriétaires occupants des copropriétés de 100% des gains obtenus sur le coût du chauffage).

Oui Non

idem selon fiche jointe

1.4 - Structurer et mettre en service, sous 6 mois maximum, la Plateforme Locale de Rénovation de l'habitat (PLRH) prévue au plan d'actions 2019-2025 (PCAET, Action n°3).

Oui Non

1.5 - Mettre en œuvre, sous 6 mois, le programme de rénovation énergétique des zones pavillonnaires (PCAET, Action n°5) en privilégiant la constitution et la formation de groupements d'artisans aptes à réaliser des rénovations performantes par la mise en œuvre, avec la région, de la démarche DOREMI.

Oui Non

1.6 - Mettre en place, au niveau d'Orléans Métropole, un organisme public de diagnostic pour faire l'état du bâti, définir les travaux nécessaires et valider après travaux les gains obtenus, vs annoncés, en terme de consommation d'énergie (versement des subventions à conditionner à l'atteinte du résultat).

Oui Non

1.7 - Faire voter les budgets pour subventionner, en complément des aides disponibles (ANAH, région, département...), les travaux de rénovation énergétique pour les logements occupés par des ménages en situation de précarité à hauteur de 90% ou de 50% du coût des travaux.

Oui Non

sous réserve fiche jointe

1.8 - Faire modifier sur notre mandat le PCAET pour que ce dernier satisfasse aux objectifs de la Loi relative à l'énergie et au climat de novembre 2019 (atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six).

Oui Non

1.9 - Obtenir d'Orléans Métropole les clarifications qui s'imposent, faire corriger les différents documents pour permettre un suivi fiable des indicateurs et informer le public de ces corrections.

Oui Non

1.10 - Créer un comité de suivi du PCAET, ouvert aux citoyen·ne·s, qui chaque trimestre diffusera au public les principaux indicateurs d'avancement du PCAET et communiquera sur les faits marquants.

Oui Non



2 - Choisir une gestion publique de l'eau et de l'assainissement à l'échelle de la métropole dès 2024.

2.1 - Abandonner la gestion par un opérateur privé.

Oui Non

2.2 - Passer en régie avec autonomie financière et personnalité morale.

Oui Non

2.3 - Former les représentant·e·s des élu·e·s et des citoyen·ne·s siégeant au conseil d'administration de la régie.

Oui Non

voir remarques jointes



3 - Développer l'accès et l'attractivité des transports collectifs et des déplacements actifs dans la métropole.

- | | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 3.1 - Mieux desservir l'ensemble du réseau et les bouts de lignes en lien avec les besoins nouveaux : inter modularité, transport des personnes à mobilité réduite. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.2 - Proposer une gratuité partielle pour l'ensemble des transports en commun de la métropole : <i>Personne à mobilité réduite</i> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.3 - Proposer une gratuité pour tous les usagers pour l'ensemble des transports en commun de la métropole. | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3.4 - Réduire l'accès aux voitures individuelles en ville (PCAET, Axe 4, Action 20). <i>Proposition d'utiliser le quota familial voir fiche annexe</i> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.5 - Soutenir le projet de réouverture de la ligne de train Orléans-Châteauneuf/Loire qui répondrait à une action à fort impact sanitaire et environnemental (PCAET, Axe 4, Action 21). <i>voir fiche annexe</i> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3.6 - Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public et répondre pendant la campagne municipale au questionnaire en ligne élaboré par le collectif <i>Vélorution</i> (lien disponible en les contactant). | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |



4 - Développer une agriculture urbaine durable et soutenir une alimentation locale biologique.

Partie 1 : Préserver les terres agricoles de la métropole.

- | | Oui | Non |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 4.1 - Modifier le Schéma de cohérence et d'organisation territoriale, le Plan local d'urbanisme métropolitain et le PCAET pour prendre en compte les objectifs légaux de «neutralité carbone» et de «zéro artificialisation nette». | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.2 - Construire la ville sur la ville en évitant de construire en extension et en mettant réellement un frein à l'étalement urbain. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.3 - N'engager de nouveaux projets que lorsqu'Orléans Métropole aura baissé significativement le nombre de logements vacants. | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4.4 - Réserver, dans les projets d'aménagement, des espaces pour des projets d'agriculture urbaine et solidaire. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Partie 2 : Développer une agriculture durable à l'échelle de la métropole.

- | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 4.5 - Soutenir activement des projets d'installation agricole. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.6 - Soutenir la conversion des agriculteurs locaux à l'agriculture biologique par des contrats. <i>dans la métropole</i> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.7 - Créer une régie agricole communale dans la première année du mandat, sur le foncier déjà disponible. <i>voir explication</i> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4.8 - Mettre en place des indicateurs pour évaluer, d'ici 2023, l'évolution de l'agriculture biologique. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Partie 3 : Soutenir une alimentation locale, biologique et moins carnée.

- | | | |
|--|-------------------------------------|--------------------------|
| 4.9 - Introduire davantage de produits durables bio, locaux et moins carnés, dans la restauration collective d'ici le 1er janvier 2022. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.10 - Mandater, dès la première année puis sur plusieurs années, une structure experte, spécialement dédiée à l'agriculture biologique locale, pour accompagner aux changements, à toutes les étapes du "champ à l'assiette". | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.11 - Faciliter la distribution de produits bio/locaux vers les restaurations collectives locales en mettant en place le ravitaillement par des moyens logistiques. <i>voir explication jointe</i> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.12 - Créer une commission Agriculture et Alimentation avec concertation citoyenne. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

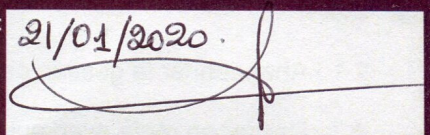
En signant ce Pacte pour une transformation écologique, j'engage la liste que je représente à inscrire dans notre programme les engagements choisis ci-dessus, à les respecter une fois élu·e s et à les mettre en oeuvre.

Nom du candidat ou de la candidate et nom de la liste :

GROUPEMENT Les Orléanais Au Cœur

Date et signature :

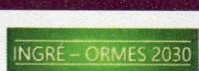
21/01/2020



Une initiative de :
- Alternatives Territoriales
- Alternatiba Orléans



Soutenue par :
- Youth For Climate Orléans
- SPLF 45
- Ingré-Orléans 2030
- A l'Eau Citoyenne



COLLECTIF A L'EAU CITOYENNE

Pacte pour une transformation écologique

Suite à notre échange de lundi 13 janvier, je vous prie de trouver notre réponse à votre questionnaire.

Nous partageons globalement vos objectifs et l'urgence à mettre en œuvre des actions volontaristes pour les atteindre.

Les points 1, 3 et 4 vont faire l'objet d'engagements précis que vous pourrez retrouver dans nos documents de campagne.

En revanche, nous ne partageons pas votre objectif 2 même si nous pouvons vous rejoindre sur certaines de vos attentes.

En entrant dans le détail de votre questionnaire, nous validons les points suivants :

1.1 Oui sous réserve de la date de juillet 2020 qui laissera très peu de temps après les élections

1.2 Idem

1.3 Nous sommes d'accord sur l'objectif sous réserve pour les subventions à hauteur de 90% d'une participation suffisante des collectivités autres que la métropole. Selon votre calcul, pour atteindre l'objectif, il faudrait un budget de l'ordre de 50 ME/an. Or, le budget d'investissement de la métropole est de l'ordre de 60 ME/an. Ces simples chiffres montrent que l'objectif ne peut être atteint par la seule métropole. Il faudra donc un fort partenariat pour y parvenir. On fera le maximum en ce sens.

1.4 Oui

1.5 Oui

1.6 Oui. Il est essentiel de pouvoir vérifier la réalité des économies d'énergie réalisées

1.7 Même réponse que pour 13.

1.8 Oui

1.9 Oui

1.10

Oui On retient votre idée d'un affichage sur panneau des résultats de diminution des GES

2.1 Nous ne partageons pas cet objectif. La renégociation avec notre opérateur sur Orléans a permis d'obtenir des résultats intéressants que nous n'aurions pas eu en régie (usine du Val d'ultrafiltration notamment). Nous avons également mis en place une facturation différenciée avec la définition d'une quantité d'eau dite de première nécessité. La délégation fonctionne correctement dans son ensemble. A

l'échelle de la métropole, il revient aux communes de dire ce qu'elles souhaitent à l'avenir, régie ou délégation, sachant que les deux systèmes peuvent coexister.

2.2 idem

2.3 Nous sommes d'accord pour faciliter la participation citoyenne au contrôle de la délégation comme des régies.

3.1 Oui

3.2 La gratuité n'est pas nécessairement juste puisqu'elle aboutit à offrir le transport en commun à des personnes pouvant parfois disposer de ressources conséquentes et à faire supporter le coût à l'impôt donc à des personnes pouvant avoir moins de ressources !

Nous préférons, plus que la gratuité, l'utilisation d'une tarification utilisant le quotient familial ce qui est beaucoup plus juste.

Par ailleurs, nous préférons concentrer les moyens financiers sur l'amélioration et le développement du réseau de transports en commun.

3.3 Idem

3.4 Tout dépend de la manière dont on veut réduire l'accès de la ville ! Nous ne sommes pas favorables à des mesures coercitives ou à des mesures de type péage urbain. En revanche, nous voulons, en fluidifiant la circulation, en développant les transports en commun et les pistes cyclables, réduire nos émissions GES et donner des alternatives intéressantes à l'automobile.

3.5 Oui sous réserve d'une ligne électrifiée, limitant les nuisances pour les riverains dans la métropole et évitant un phénomène d'urbanisation aux abords des stations, ce qui irait à l'encontre de l'objectif de non- artificialisation des sols.

3.6 oui

4.1 Oui

4.2 Oui

4.3 On comprend la logique mais très difficile à faire car tous les projets engagés ne peuvent pas être systématiquement arrêtés.

4.4 Oui

4.5 Oui

4.6 Oui sur le territoire de la métropole. En dehors, celle-ci n'a pas les compétences pour le faire.

4.7 Ce n'est pas nécessaire. Le service foncier peut et sait gérer les acquisitions, voire les préemptions. Il n'y a pas besoin d'une régie qui serait un outil redondant.

4.8 Oui

4.9 Oui. Cela a commencé à être fait à Orléans. Nous allons nous fixer un objectif ambitieux. Il faut toutefois que l'offre puisse suivre en conséquence pour approvisionner en sécurité la restauration collective.

4.10 Oui

4.11 L'idée est intéressante. Il nous semble que ce serait plutôt au département à prendre cette initiative dans la mesure où il pourrait réunir l'ensemble des communes. La métropole et la ville d'Orléans pourrait y participer.

4.12 Oui.

Bien cordialement à vous et en vous remerciant pour nos échanges constructifs,

Pour « Les Orléanais au cœur »,

Serge Grouard.